



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 10/09/2024

Présents : tous les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Longuet.

0/ Désignation d'un/e secrétaire de séance

Monsieur Longuet se propose en tant que secrétaire de séance.

Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité des membres présents qu'il est élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Ecole

Rentrée scolaire :

Les effectifs de cette rentrée scolaire sont en baisse et le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) accueille au total 69 élèves répartis comme suit :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	9	8	9	6	11	7	10	7
17 (+2) (C. Kaluzny)			15 (C. Plessier)		(P. Nancel)		(E. Ducrot)	
Ecole de Borest					Ecole de Fontaine-Châalis			
69 élèves								

L'école de Borest accueille donc 2 classes pour cette année.

Il est constaté que les effectifs sont à la baisse depuis plusieurs années mais que les dépenses liées au fonctionnement du R.P.I. sont en hausse.

Projet éducatif territorial et plan mercredi (P.E.D.T.) :

Il s'agit d'un projet en commun qui est conçu dans l'intérêt de l'enfant et qu'il convient de mettre en place avec différents acteurs du monde de la petite enfance pour lui permettre de s'épanouir en acquérant différents savoirs grâce la diversité des acteurs (instituteurs, animateurs de l'A.P.E.M. et la mairie).

Le P.E.D.T. ouvre droit à des financements de l'Etat, permet des assouplissements réglementaires en particulier avec un desserrement des taux d'encadrement et favorise également les activités et le développement des loisirs.

Le P.E.D.T. peut inclure ou non un plan mercredi. Dans notre R.P.I. il en existe un qui comme le P.E.D.T. doit être renouvelé pour 3 ans. Il précise l'organisation sur cette journée, les activités qui peuvent y être proposées par le personnel. Les documents sont rédigés en mairie avec une concertation des autres acteurs.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le renouvellement du P.E.D.T. et du plan mercredi.

Convention avec l'A.P.E.M. pour 2025 :

Une convention lie la commune avec l'association en charge de la cantine et du périscolaire. La dernière était valable pour les années 2022/2023/2024 et arrive donc à échéance au 31 décembre de cette année. Y sont précisés par exemple le descriptif des locaux, le matériel mis à disposition, les conditions financières, les règles d'utilisation etc....

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la rédaction d'une nouvelle convention avec l'association A.P.E.M. à compter du 1^{er} janvier 2025 pour trois ans.

Partenariat avec l'Education Nationale et le Syndicat Mixte du Très Haut Débit pour l'Environnement Numérique de travail :

Il s'agit d'une application qui permet aux parents d'avoir un lien numérique avec les enseignants pour recueillir toutes sortes d'informations pour un coût par élève et par an à 1.22 euro H.T. à charge des mairies.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ce partenariat.

3/ Délibération pour un versement supplémentaire au comité des fêtes

Lors du marché de Noël 2023, 3 tentes de la famille LACAZE ont été abîmées à cause des intempéries. Une a pu être remonter avec les morceaux des 2 autres.

L'assurance a une franchise sur ce sinistre de 568 euros.

Le coût de remplacement est de 269.99 euros.

Le maire souhaite indemniser la famille LACAZE mais ne peut pas le faire de manière directe car les nouvelles tentes ont été achetées sur AMAZON. Renseignements pris auprès de la trésorerie, le remboursement passera par le comité des fêtes et la commune remboursera le comité des fêtes de la somme de 269.99 euros.

Les conseillers municipaux autorisent le maire à ajouter 269.99 euros à la ligne de trésorerie dédiée au comité des fêtes et à procéder à un virement de crédits.

4/ Convention déneigement

La commune a une convention avec la S.C.E.A. du Prieure Sainte Geneviève qui arrive elle aussi à expiration au 11 octobre 2024. La société est favorable pour une nouvelle convention de trois ans qui sera conclue dans les mêmes conditions financières à savoir une intervention fixée sur la base d'un taux horaire de 34.20 euros H.T pour le tracteur et 35.80 euros H.T pour le chauffeur à disposition.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement de la convention déneigement.

5/ Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols période 2011-2021

Dans le cadre de la loi dite « Climat et Résilience », la Préfecture de l'Oise impose aux collectivités territoriales la production d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols tous les trois ans. Il est recommandé de réaliser un premier bilan sur la période 2011-2021.

La proposition de rapport, qui reprend les chiffres du Plan Local d'Urbanisme, a été envoyée à chaque conseiller municipal en amont.

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le rapport est approuvé.

Monsieur CARPENTIER suggère qu'un aménagement des voies routières par rapport aux zones de stockage soit fait.

6/ Point travaux et urbanisme

-De nouveaux jeux ont été installés à l'aire de jeux et donnent satisfaction aux familles.

-La serrure de la porte du tennis est en cours de réfection et le trou a été bouché.

-La mise en sécurité du local technique a été réalisée avec l'installation d'une porte métallique, de trois serrures et d'une alarme. Monsieur Duchesne trouve dommage d'un point de vue architecturale et visuelle cette alarme sur un bâti du 12^{ième} siècle. Le Maire rappelle que l'alarme ne se voit que du local technique.

-Une réunion a eu lieu début juillet pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et un dossier a été adressé à la Préfète de l'Oise le 1^{er} août ; celle-ci doit répondre dans un délai de 2 mois.

-Les opérateurs SFR et Bouygues se sont installés sur l'antenne du Grand Marais et proposent de la 3 et 4G pour le moment tandis que Free, propose de la 5G. Orange ne s'implantera pas sur cette antenne mais améliore son antenne à la maison forestière.

-Il est demandé un râtelier à vélo à l'école, des devis seront étudiés.

-Courant 2024, un permis de construire n'a pas reçu l'accord favorable du Service Départemental Incendie et Secours de l'Oise, le projet n'était pas couvert par l'hydrant de la rue Aux Pierres situé à plus de 200 mètres avec un débit jugé insuffisant. Il est proposé au conseil municipal de mettre en place un nouvel hydrant route de Nanteuil. Plusieurs devis ont été reçus par la municipalité et l'offre qui correspond le mieux à notre demande est celle de Degauchy-Tp pour un montant H.T. de 5000 euros. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette offre et autorisent le Maire à demander une subvention la plus élevée possible à la C.C.S.S.O.

-Il est proposé à l'assemblée d'annuler l'arrêté pris pour la pose de 2 panneaux STOP aux croisements des rues Madras et Elisabeth Roussel. Réflexion faite et compte tenu du mur de la propriété qui fait l'angle de ces rues, les conducteurs marquent d'avantage la priorité à droite et ralentissent. Les conseillers municipaux approuvent cette abrogation.

-Une réfection des terrains de pétanque a eu lieu.

-Un contrat avec Valois Paysage a été signé pour le traitement des rues. Il s'élève à environ 2500 euros H.T.

-Une réunion de commission des travaux va avoir lieu et portera sur la réfection de la rue du Four quant aux aménagements des trottoirs et de l'écoulement des eaux de pluie. Sur plus de 40% de cette voirie il y a une inexistence des aménagements de trottoirs entraînant un réel problème de sécurité des usagers et des piétons.

Sur la portion rue des Fours à Chaux / Place du Tisard et jusqu'à l'angle de la rue du Pont st Martin et de la rue du Four il sera procédé à l'achèvement du caniveau existant avec pose de deux rangs de pavés.

-Dans la rue du four certains stationnements peuvent être gênants et peuvent empêcher l'accès aux propriétés. Le conseil municipal autorise le maire à prendre un arrêté pour la mise en place de ligne jaune synonyme d'interdiction de stationner.

7/ Fêtes et cérémonies

-Bilan positif pour l'édition 2024 de la brocante avec un excédent de 612.29 euros nets. Un remerciement tout particulier est fait à Pierre Sicard pour le don de frites Mc Cain. Remerciements également aux bénévoles pour l'installation de la tente ou encore le vidage du camion communal et la tenue de la buvette. De manière générale il y a eu moins de ventes et 30 exposants contre 32 en 2023.

-Les prochaines festivités seront halloween le 31 octobre puis la cérémonie du 11 novembre, ensuite le repas de l'automne (accueil des nouveaux borestois) le 15 novembre puis Noël des enfants un mois plus tard.

Le comité des fêtes se réunira courant septembre pour organiser au mieux ces festivités.

8/ Questions et informations diverses

-Un grès a été installé rue de la Beauge.

-La commune a reçu une dotation de 6650 euros pour les aménités rurales (appartenance au P.N.R. et complément du fait de notre site Natura 2000).

-Suite au recensement de la population les derniers chiffres de l'Insee ont été publiés :

**164 habitations : 156 en résidence principale et 8 en résidence secondaire avec une population totale de 378 habitants.*

-L'employé mis à disposition par Valois Emploi donne satisfaction.

-Monsieur RAMET est en arrêt maladie depuis le 13 avril 2023, une procédure est en cours avec le centre de gestion pour saisir le conseil médical en formation plénière pour une mise à la retraite anticipée.

-Madame Degraeve a été sollicitée par un riverain quant à la montée des eaux de la Nonette. Monsieur le Maire indique que le dossier est en cours depuis le début de l'été, qu'il s'en occupe quotidiennement et qu'il est en lien avec le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette (S.I.S.N.). Des réunions sont par ailleurs prévues.

-Elle demande également la possibilité d'implantation d'une borne de recharge pour les voitures électriques.

-Monsieur Duchesne rappelle que la campagne betteravière commence aujourd'hui et des plans des itinéraires des camions seront envoyés en mairie.

-Au cimetière des pensées seront plantées pour le 11 novembre.

-Un rendez-vous est pris pour le samedi 21 septembre à 09h30 pour la mise en place d'un nouveau tableau pour la seconde classe avec le concours d'Isabelle Degraeve, Eric Ducrot, Eddy Bordereau, Jean-Marc HAZARD et Bruno SICARD.

Les questions diverses étant épuisées, le conseil municipal se réunira à nouveau le lundi 18 novembre à 20 heures. La séance est levée à 23 heures.

*Le Maire,
B-Sicard.*

*Le Secrétaire de Séance,
C-A Longuet.*

A mettre avec le CR du conseil municipal
du 17-09-

mairiedeborest@orange.fr

De: mairiedeborest@orange.fr
Envoyé: mardi 17 septembre 2024 12:35
À: 'Guillaume DUCHESNE'
Cc: 'bruno sicard'; 'cpr.eric@yahoo.fr'; 'de-freitas.germano@orange.fr'; 'eddymairie27@gmail.com'; 'Gérard FLEURY'; 'isa.clu@orange.fr'; 'lacase.bienetre@outlook.com'; 'LONGUET Charles-Antoine'; 'Valérie Perso'; 'yves.bianchini@wanadoo.fr'
Objet: Alarme Local Technique
Pièces jointes: IMG_5694.jpg; IMG_5693.jpg; IMG_5692.jpg

Guillaume,

J'ai voulu prendre du recul par rapport à ton intervention en conseil municipal pour le positionnement de l'alarme de la sécurité de notre local technique.

Tu trouveras ci-joints trois photos :

-2 de face

-1 de côté sortie propriété Bacot

En vue de face, partie classée, rien n'apparaît en visuel.

En côté, caché par le renfort, elle n'est visible que de la propriété Bacot.

A ma connaissance je ne vois pas ce que nous pouvions faire de mieux.

Les proportions du matériel restent tout à fait discrètes par rapport à une gouttière qui elle défigure l'environnement architectural.

Néanmoins nous restons à ton écoute pour étudier un autre emplacement que tu souhaiterais plus judicieux.

A te lire,
Amitiés,
Bruno.



